
Adresse de la commune, du comité révolutionnaire, de la société populaire et du tribunal de paix d'Armentières (Nord) qui félicitent la Convention et s'indignent de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la commune, du comité révolutionnaire, de la société populaire et du tribunal de paix d'Armentières (Nord) qui félicitent la Convention et s'indignent de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 163;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23660_t1_0163_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 27 Messidor An II

(Mardi 15 Juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

A l'ouverture de la séance, un membre a fait lecture de la correspondance.

1

Le conseil-général, les comités de surveillance et de subsistances, la société populaire, et le tribunal de paix de la commune d'Armentières, département du Nord, applaudissent au décret du 18 floréal, et réclament vengeance de l'attentat dirigé contre la représentation nationale, et l'invitent à rester au poste qu'elle occupe avec tant de gloire, jusqu'à ce que l'exécrable Pitt, cet homme horrible, ce monstre affreux, vomi par l'enfer pour la honte et le malheur de l'humanité, soit anéanti avec tous les infames partisans du royalisme et de la tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Armentières, s.d.] (2).

« Législateurs du peuple français, et dignes d'être les Représentans de toutes les nations du monde !

Que de nouveaux droits vous assure à la reconnaissance publique votre décret du 18 floréal ! Que vous avez bien mérité du genre humain en proclamant que le peuple français reconnaît l'existence de l'être Suprême et l'immortalité de l'âme !

Par cette sublime proclamation, vous avez écrasé la dernière tête de l'hydre affreuse de l'athéisme. Vous avez éteint les torches sanglantes du fanatisme, vous avez porté la consolation et l'espoir dans l'ame abattue du malheureux, et le poignard déchirant du remords dans l'ame perverse du méchant. Eh ! quoi de plus consolant pour l'homme vertueux que d'espérer de se survivre à lui-même ? qu'elle serait décourageante pour l'infortuné l'idée affreuse de la destruction totale de son être ! Que de forfaits le scélérat serait enhardi à commettre, si, en mourant, il était sur d'être entièrement anéanti !...

Législateurs, nous frémissons encore d'indignation et d'horreur en songeant à l'horrible attentat des monstres qui attentèrent aux jours précieux de 2 de vos collègues, de 2 représentans les plus zélés défenseurs de la liberté, les plus chauds amis de la cause du peuple. Génie bienfaisant, génie tutélaire de notre république, continue à veiller à la conservation de nos incorruptibles Représentans ; créé partout de nouveau geoffroi dont les corps servent de bouclier sûr contre le fer parricide de leurs lâches assassins !

Vigoureux montagnards ! continuez à vous avancer à pas de géants vers l'immortalité ; continuez à travailler au bonheur de la patrie et à celui des hommes qui n'existent pas encore ; ne quittez votre poste où vous siégez avec tant de gloire et de succès qu'au moment où vous aurez frappé tous les atroces ennemis de la république, qu'au moment où de sa massue exterminatrice, la Montagne sacrée aura pulvérisé l'exécrable Pitt, cet homme horrible, ce monstre affreux, vomi par l'enfer lui-même pour la honte et le malheur de l'humanité ! qu'au moment où tous les vautours couronnés, tous les infames partisans du royalisme et de toute tyrannie quelconque, seront arrachés à la lumière qu'ils souillent, et que leurs coupables yeux n'eussent jamais dû voir...

Vive à jamais la République ! Vive la foudroyante montagne ! haine, exécration éternelle à tous les scélérats ennemis du peuple et de la Convention nationale !... ».

2

La société populaire de Feurs, département de la Loire, écrit à la Convention : « Qu'il y a quelque chose de si grand, un ensemble si imposant dans la marche rapide et révolutionnaire des comités de salut public et de sûreté générale, que les amis de la liberté les plus ombrageux s'écrient en versant des larmes d'attendrissement : *La patrie est sauvée* ».

Elle félicite la Convention sur ses travaux et sur ses succès : elle demande un exemple terrible qui effraie les assassins de la représentation nationale. « Représentans, dit-elle, soyez impitoyables par humanité ». Enfin elle l'invite à rester à son poste.

(1) P.V., XLI, 255. B^m, 3 therm. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1201, p. 1.